

TRANSPORT SCOLAIRE

2017-2018

Si votre enfant est en possession d'une carte à puce MOBITIL, **valable 5 ans**, elle ne vous dispense pas d'une nouvelle inscription chaque année. S'il n'est pas inscrit et qu'il doit emprunter le car, vous devez procéder à son inscription.

Dans les deux cas, vous avez le choix suivant :

► Par internet du 16 mai au 31 juillet :

- Vous l'avez fait l'an passé : vous avez dû recevoir un courrier du Conseil Général avec vos codes d'accès pour une inscription et paiement en ligne, choisir la rubrique « Renouvellement ».
 - Vous souhaitez le faire cette année : il vous suffit de vous connecter sur www.loire.fr et cliquer sur la rubrique clignotante « INSCRIPTION TIL ».
- Dans ce cas nul besoin de document papier donc de vous déplacer.

► Par document papier :

Pour les familles qui ne peuvent le faire par internet et souhaitent une inscription papier, vous pourrez vous rendre à la **mairie de Pinay la semaine du 6 au 10/06/2017 le mardi de 10 h à 18 h, le jeudi de 8 h à 12 h et le samedi de 8 h 30 à 12 h. Attention peu de dossiers papier.**

Si vous souhaitez remplir votre dossier sur place, munissez-vous :

- d'une photo d'identité de votre enfant s'il s'agit d'une première inscription,
- d'un chèque de **110 €** libellé à l'ordre de Régie de recettes Déplacement et mobilité avec nom et prénom de l'enfant au dos du chèque,
- d'un RIB si vous optez pour le prélèvement automatique en deux fois. Le mandat SEPA et le contrat seront à remplir sur place.

Les dossiers seront à rendre **impérativement** avant le mardi **17/06/2017 à 12 h.**

ATTENTION : A partir du 1^{er} août une MAJORATION DE 30 € sera automatiquement appliquée sur les montants des participations familiales (sauf cas de force majeure sur justificatifs).

Mairie de PINAY, Organisateur transport scolaire
RPI PINAY / ST-GEORGES / ST-JODARD